

Au vu du contexte sanitaire lié à la propagation du coronavirus, les modalités d'organisation et d'évaluation des unités d'enseignement ont pu, dans différentes situations, être adaptées ; ces éventuelles nouvelles modalités ont été -ou seront- communiquées par les enseignant-es aux étudiant-es.

5 crédits	30.0 h	Q1
-----------	--------	----

Enseignants	Garcia Penafiel Mauricio ;Van Drooghenbroeck Jean-François ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	<p>Si les enseignants doivent pouvoir disposer de la liberté et surtout de la créativité nécessaires pour déterminer les meilleurs moyens d'atteindre les différents objectifs du cours, le contenu du cours procédera immanquablement de ses objectifs. Une première partie sera donc centrée sur l'étude des conflits humains. Une deuxième partie sera centrée sur l'étude des différents modes de règlement des conflits, en mettant en évidence la spécificité de chaque processus et, notamment, le règlement judiciaire, la conciliation, l'arbitrage, la négociation, la médiation. Une troisième partie - qui pourra être menée parallèlement aux deux premières parties - sera centrée sur l'apprentissage par l'étudiant lui-même de ses aptitudes personnelles à se positionner par rapport à un conflit et à assumer sa résolution ou sa gestion. Méthode a) En raison de l'aspect interdisciplinaire des objectifs et du contenu du cours, l'enseignement devrait, autant que possible, être assuré en cotitulature par un professeur de droit et par un professeur en sciences sociales ou en psychologie clinique. b) Le cours fait appel à des méthodes interactives. Le cours devrait comprendre d'une part des séances en auditoire classique pour l'enseignement de la première et la deuxième partie du cours. Cet enseignement sera cependant conçu pour permettre aux étudiants de réagir et de s'impliquer personnellement dans l'analyse des notions ou des mécanismes qui seront étudiés. De façon à favoriser cette interaction, l'enseignement se fondera sur un certain nombre de textes qui auront été lus préalablement par les étudiants. Le cours devrait comprendre d'autre part des séances en groupes au cours desquelles les étudiants seront placés en situation d'aborder et de gérer un conflit humain. Ils seront par après invités à analyser eux-mêmes leurs propres attitudes par rapport à ce conflit. Certaines de ces séances pourraient par ailleurs être cogérées avec un des titulaires du cours par des invités extérieurs, spécialistes de la gestion des conflits humains. Afin de pouvoir financer ces interventions, il sera fait appel, autant que possible, aux fonds de développement pédagogique de l'U.C.L. c) L'évaluation des connaissances et des compétences acquises par les étudiants prendra expressément en compte le travail personnel effectué par l'étudiant.</p>
Acquis d'apprentissage	<p>Fondé sur le constat qu'un juriste, dans l'exercice de ses fonctions, sera régulièrement amené à devoir gérer les multiples conflits humains, le cours, qui est inspiré par l'esprit de la réforme " Gérer sa formation ", devrait pouvoir répondre à un triple objectif : - initier l'étudiant aux différentes lectures qui peuvent être faites des conflits humains et à la compréhension des mécanismes socio-économiques autant que des ressorts psychiques de la personnalité qui expliquent l'émergence et le développement des conflits humains ; - analyser les différents processus institués aux fins de régler ou à tout le moins de gérer les conflits humains, en mettant particulièrement l'accent d'une part sur la place du droit, des procédures juridiques et de la justice, et d'autre part, sur les différentes formes de médiation et sur la spécificité de ce mode de résolution des conflits ; - permettre à chaque étudiant, dans le cadre du cours, de faire personnellement l'expérience, ne fût-ce que de manière virtuelle, de se confronter aux conflits humains, d'exprimer et d'analyser ses réactions, ses attitudes, ses émotions ou ses projections, et de développer sa capacité à se situer par rapport à un conflit.</p> <p>1</p> <p>-----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées. L'évaluation des connaissances sera effectuée lors d'un examen écrit présenté à une des sessions d'examen. Cet examen consistera en la réponse à quatre questions. Les deux premières questions seront posées à partir des textes qui servent de support aux deux premières parties. Les deux dernières questions porteront sur les processus juridiques de règlement des conflits (troisième et quatrième parties).</p>
Contenu	<p>Le cours proprement dit comprendra quatre parties respectivement prises en charge par chacun des quatre titulaires. Première partie : Psychologie sociale (Stéphanie Demoulin) 6 h 1. Conflits interpersonnels 2. Conflits intergroupes 3. La dynamique et la gestion des conflits en milieu de travail Deuxième partie : Psychologie clinique (Danielle Bastien) 6 h 1. La question du conflit au niveau individuel : genèse des dimensions conflictuelles au sein du sujet lui-même 2. La question du conflit au niveau du social : le sujet humain est un être de culture 3. Le conflit dans le social contemporain : le social contemporain, narcissique et autoérotique Troisième partie : La place du juge (Gilberte Closset-Marchal) 6 h 1. L'acte juridictionnel 2. Evolution de la fonction de juger 3. Le juge et les modes alternatifs de règlement des conflits Quatrième partie : La médiation (Jean-Louis Renchon) 6 h 1.</p>

	<p>Comprendre la médiation 2. Aspects juridiques de la médiation 3. La pratique de la médiation Par ailleurs, trois séances de deux heures seront consacrées à des mises en situations pratiques animées par des intervenants extérieurs, spécialistes de la gestion des conflits : - Christian Cruyplandt, licencié en psychologie, consultant chez Equation Consulting et Net Expat - Docteur Marc Brusselmans, psychiatre, chef de service au sein de l'hôpital psychiatrique Fond Roy, co-responsable de l'unité de clinique du couple (Service de santé mentale - Chapelle-aux-champs) - Jean Cruyplants, licencié en droit, avocat, ancien bâtonnier du barreau de Bruxelles Méthode Le cours proprement dit sera principalement dispensé sous une forme magistrale, mais en sollicitant, autant que possible, l'interaction avec les étudiants. Chaque partie du cours s'appuiera sur des supports textuels, qui seront constitués soit par des textes d'auteurs ou des extraits d'ouvrages (parties 1, 2 et 4), soit par un syllabus synthétique (partie 3), soit encore par des textes législatifs (parties 3 et 4). Les séances animées par les intervenants extérieurs impliqueront une participation active des étudiants , y compris, éventuellement, sous la forme de jeux de rôles.</p>
Ressources en ligne	<p>Un syllabus en un volume, disponible sur i-campus et diffusé par le service-cours. Selon les parties du cours, ce syllabus est constitué d'une synthèse de l'enseignement ou de textes qui doivent être intégralement lus par les étudiants et complété par leurs notes prises au cours oral.</p>
Autres infos	<p>L'étudiant disposera lors de l'examen du Code judiciaire.</p>
Faculté ou entité en charge:	<p>BUDR</p>

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en sciences de la famille et de la sexualité	SEX2M	5		
Approfondissement en droit	LDRT100P	5		
Mineure en droit (ouverture)	LODRT100I	5		